



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Organisation de la chasse et identité locale

Monsieur Jean-Yves Nevers, M. Robert Bages, D. Goffre

Abstract

Hunting reveals conflicts and competition with regard to the use of space and nature. Municipal shooting associations, which are traditional, serve to build protection against misbehaviour by certain local people. They are in fact collective self defense devices which enhance local solidarity and reinforce the identity of the commune.

Résumé

La chasse est devenue l'enjeu de pratiques concurrentielles et conflictuelles de l'espace et de la « nature ». Protection contre la pression des chasseurs « étrangers » d'origine urbaine, résistance à l'interventionnisme étatique, répression diffuse de la dissidence de certains détenteurs de droits de chasse, les associations communales traditionnelles constituent de véritables dispositifs d'auto-défense collective qui ravivent les liens de solidarité locale et la force de l'identité communale.

Citer ce document / Cite this document :

Nevers Jean-Yves, Bages Robert, Goffre D. Organisation de la chasse et identité locale. In: Économie rurale. N°142, 1981. p. 53;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.4405>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_142_1_4405

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ORGANISATION DE LA CHASSE ET IDENTITÉ LOCALE

NEVERS J.-Y., BAGES R., GOFFRE D.

mots clés : Chasse, association, commune, pouvoir local.

Centre de Recherches Sociologiques, CNRS, Université de Toulouse Le Mirail, 109 bis, rue Vauquelin, 31081 Toulouse Cedex. Tél. (61) 41.11.05.

Résumé : La chasse est devenue l'enjeu de pratiques concurrentielles et conflictuelles de l'espace et de la « nature ». Protection contre la pression des chasseurs « étrangers » d'origine urbaine, résistance à l'interventionnisme étatique, répression diffuse de la dissidence de certains détenteurs de droits de chasse, les associations communales traditionnelles constituent de véritables dispositifs d'auto-défense collective qui ravivent les liens de solidarité locale et la force de l'identité communale.

THE REGULATION OF HUNTING AT THE LOCAL LEVEL

Summary : *Hunting reveals conflicts and competition with regard to the use of space and nature. Municipal shooting associations, which are traditional, serve to build protection against misbehaviour by certain local people. They are in fact collective self defense devices which enhance local solidarity and reinforce the identity of the commune.*

Les problèmes de l'organisation de la chasse sont étroitement liés à l'évolution des rapports villes/campagnes, à la dynamique des conflits entre usages concurrentiels de l'espace et de la « nature ». Cette constatation est le point de départ d'une recherche, limitée au Sud-Ouest de la France, région où le taux de pratique est très élevé, sur cinq associations locales de chasse : quatre sociétés communales et cantonales traditionnelles (associations de type 1901) et une Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICCA), créée dans le cadre de la loi Verdeille.

Les sociétés locales traditionnelles se constituent comme *dispositifs d'auto-défense collective contre l'« envahissement » des chasseurs « étrangers » d'origine urbaine, contre le développement de l'interventionnisme de l'État et des Fédérations départementales, contre les « dissidences » intérieures des propriétaires qui refusent de céder leur droit de chasse à la communauté des chasseurs locaux.*

La création de l'association est le premier acte, et le plus décisif, du dispositif local de protection des intérêts des chasseurs locaux : elle survient lorsque la pression des « étrangers » sur leur territoire de chasse est vécue comme intolérable. Les statuts des associations organisent un accès sélectif à leur territoire en définissant des critères d'appartenance (propriété, naissance ou résidence permanente) à la collectivité locale. Un tel dispositif qui ferme le territoire de chasse aux chasseurs des localités voisines, à l'encontre des pratiques usuelles, et à la catégorie de plus en plus nombreuse des émigrés récents et des « résidents secondaires », est assoupli par des accords d'« interpénétration », la vente de cartes journalières et par la création de cartes spéciales d'« ayant-droit » qui reconnaissent en fait aux émigrés récents ayant des liens familiaux dans la localité, le statut de membre à part entière de la communauté locale.

La volonté de préserver les droits des chasseurs locaux s'exprime également par une hostilité ouverte à l'égard des interventions de l'État et des fédérations dont la politique s'inscrit dans la ligne de la loi Verdeille : refus d'affiliation à la fédération, résistance à l'application des réglementa-

tions étatiques montrent que les associations traditionnelles entendent non seulement **préserver une zone d'autonomie et de pouvoir mais démontrer leur capacité à « auto-gérer » la chasse** (repeuplement, réglementation, gardiennage) malgré leurs faibles moyens.

Les sociétés locales constituent aussi un moyen d'exercer une pression collective sur l'ensemble des détenteurs locaux des droits de chasse, et de maintenir les droits d'usage traditionnels. Cette pression sociale, indispensable faute de moyens juridiques de contrainte, s'appuie essentiellement sur un contrôle social diffus dans le cadre de la sociabilité villageoise. Il s'agit en effet de maintenir l'intégrité du territoire de chasse menacée par de possibles dissidences, celle des « réfractaires », non chasseurs qui interdisent pour diverses raisons l'accès de leur propriété, celle des « séparatistes » qui se réservent l'exploitation de leur droit de chasse ou qui le louent à des sociétés privées.

L'étude de l'AICCA valide les constatations précédentes. La loi Verdeille visait deux objectifs : obliger les petits propriétaires ou exploitants à céder leur droit, garantir ainsi la stabilité des territoires de chasse et ouvrir plus largement ceux-ci aux chasseurs urbains. **Les chasseurs ruraux ont ressenti cette loi comme une atteinte directe au droit de propriété et comme une remise en cause de leur monopole sur « leur » territoire et « leur » gibier.** L'analyse de leur comportement montre de multiples formes de résistance et de contournement des dispositions de la loi : surveillance, contrôle et parfois malveillance à l'égard des « étrangers » admis de mauvaise grâce, maintien de l'autonomie de gestion des associations communales, sécession de certaines d'entre elles, etc.

Notre recherche montre que les chasseurs ruraux ont su très tôt mettre en place un dispositif efficace de protection de leurs intérêts auquel l'identité communale et les solidarités locales ont donné force et cohérence. Cette forme d'« auto-gestion » présente finalement le **double aspect qui caractérise les mouvements sociaux locaux : repliement localiste de défense corporatiste et résistance populaire démocratique.**